



La Présidence De la Polynésie française

BUREAU DE LA COMMUNICATION
Communiqué de Presse
Jeudi 26 janvier 2017

Installation et première séance de la commission de recensement des sinistres et de répartition des secours

Le Conseil des ministres a constaté, dimanche dernier, l'état de calamité naturelle des sinistres occasionnés par les fortes pluies, les 21 et 22 janvier, sur les communes de Tahiti et Moorea. Il est précisé que les services du Pays, de l'Etat et des communes sont depuis le dimanche 22 janvier à pied d'œuvre pour gérer les situations d'urgence.

Dans sa séance du mercredi 25 janvier, le Conseil des ministres a décidé d'instituer une commission de recensement des sinistres et de répartition des secours afin de répondre rapidement aux besoins légitimes des populations dans les communes de Tahiti et Moorea touchées par les intempéries, et dont le champ d'intervention va concerner les domaines des affaires sociales, de l'habitat, de l'agriculture et de l'économie.

La commission est constituée des membres suivants :

- Le vice-président, président ;
- Le ministre du logement, vice-président ;
- Le ministre en charge de l'agriculture, membre ;
- Le ministre des affaires sociales, membre ;
- Le(s) maire(s) et le cas échéant le(s) maire(s) délégué(s) de la (des) commune(s) concernée(s) par les sinistres déclarés comme calamité naturelle, membre(s) ;
- Le président de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, de l'assemblée de la Polynésie française, membre ;

Ses missions consistent à délibérer sur les rapports et pièces communiqués à son Président, par l'ensemble des équipes de recensement et des services d'instruction, dans chacun des domaines susvisés, et notamment :

- valider l'inventaire des sinistres constatés par les agents chargés de conduire les opérations de recensement ;
- élaborer et organiser les mesures d'aides à l'égard des personnes privées, des exploitants agricoles, des commerces et restaurants, qui ont été sinistrés durant les intempéries.

Les travaux de la commission sont soumis à la validation finale du Président de la Polynésie française et du Conseil des ministres. L'installation et le démarrage des travaux de la commission ont donc eu lieu jeudi après-midi, sous le haut patronage du Président de la Polynésie et du Haut commissaire de la République. Toutes les

communes impactées par les intempéries étaient représentées par leur maire ou un adjoint au maire pour cette première séance de la commission.

A la suite d'une discussion entre le président de la Polynésie française et le président de la République mercredi soir qui a confirmé que l'Etat débloquerait des fonds supplémentaires, notamment pour les infrastructures publiques du Pays et des communes, dans un souci de coordination, des représentants du Haut-commissariat, la secrétaire générale adjointe et le chef de la subdivision administrative des îles du Vent, seront également intégrés à la commission.

Après l'intervention du Président, du Haut-commissaire et des maires, l'ordre du jour de cette première séance comprenait notamment les points suivants : point de situation des opérations d'inventaire dans les domaines des affaires sociales, de l'habitat, de l'agriculture et de l'économie et premières décisions d'intervention, procédure de centralisation des inventaires et calendrier, procédures d'aides en situation d'urgence et organisation du retour à la situation normale (priorités, démarches, calendrier) et les mesures de financement des opérations.

-0-0-0-0-0-